

SAINT-THURIEN, le 15 septembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 24 septembre 2026 à 20 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Quimperlé Communauté : présentation du rapport d'activité 2025 par le Président, Christophe LE ROUX,
- 2°) Acquisition du bâtiment situé 14 Place du Centre,
- 3°) Acquisition de la licence IV de l'Arlequin,
- 4°) Budget primitif 2026 : décision modificative,
- 5°) Création d'un conseil municipal des jeunes,
- 6°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Julie COUTARD et Fanchon THUAUDET.

Absents excusés : Jérôme LE CUNFF (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE).

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le rapport d'activité 2025 de développement durable et d'égalité femmes-hommes est présenté aux membres du conseil municipal par le Président de Quimperlé Communauté, Christophe LE ROUX.

Délibération du Conseil Municipal

20260702

Objet : Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que, suite à la liquidation judiciaire de l'Arlequin, débit de boissons situé 4 Rue de Quimperlé à SAINT-THURIEN, sur la parcelle cadastrée section AA n° 208, l'immeuble ainsi que la licence IV de débit de boissons de l'établissement sont mis en vente par la SELARL FIDES, mandataire judiciaire à QUIMPER.

Elle indique que :

- Vu le projet de la Commune relatif à la création d'un débit de boissons dans l'immeuble situé 14 Place du Centre à SAINT-THURIEN,
- Vu l'absence de licence IV liée à cet immeuble compte-tenu de son transfert sur une autre commune,
- Vu le nombre de licence IV présentes à ce jour sur le territoire communal,

il serait souhaitable d'acquérir la licence IV de débit de boissons de l'Arlequin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, à l'unanimité :

- **Décide de se porter acquéreur de la licence IV de débit de boissons mise en vente dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de l'Arlequin,**
- **Autorise le Maire à déposer une offre d'acquisition au prix de 10 000 € auprès du mandataire judiciaire, la SELARL FIDES dont le siège est situé 6 Rue Saint-Marc à QUIMPER.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 25 septembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEYENNEC.

